

Marché de travaux pour la construction d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation en Guyane

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2024010RGFA360

Date limite de remise des plis

Vendredi 28 février 2025 à 12h00
(Heure : France, Paris, UTC +1)

Procédure de passation

Marché à procédure adaptée (MAPA)

Table des matières

1.	ACHETEUR.....	3
2.	OBJET DE LA CONSULTATION	3
3.	CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE	3
4.	PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....	4
5.	CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	8
6.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	9
7.	NEGOCIATION.....	10
8.	FIN DE PROCEDURES.....	10

1. ACHETEUR

Les prestations sont réalisées pour l'acheteur ci-dessous :

**Institut de Recherche pour le Développement
Représentation de Guyane**

275 route de Montabo

BP 90165

97323 CAYENNE cedex

Courriel : df.sapi@ird.fr ; guyane@ird.fr

2. OBJET DE LA CONSULTATION

■ Description de la prestation :

Le marché a pour objet la construction d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation en Guyane.

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Le marché a pour objet la construction d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation en Guyane.
 Acheteur	IRD
 Type de contrat	Marché ordinaire
 Lieu d'exécution	Cayenne
 Développement durable	Clause environnementale
 Nature des prix	Prix forfaitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

Le marché n'est pas alloti en raison de l'impossibilité d'identifier des prestations distinctes.

La forme retenue pour l'exécution du contrat est un marché ordinaire.

3. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Le marché est passé selon une procédure adaptée en application des dispositions de l'article L2123-1 du Code de la commande publique du 1er avril 2019.

■ **Durée du marché :**

Le marché prendra effet à compter de sa notification pour une durée de 10 mois.
Les délais d'exécution sont précisés dans le CCTP article 1.7.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

Par la remise de son offre, le candidat maintient son offre pendant le délai de validité mentionné ci-dessus, ce qui l'engage, en cas d'attribution, à exécuter le marché dans les conditions financières et techniques de son offre.

■ **Classification**

Le marché est ventilé sous le référentiel NACRES (Nomenclature Achats Recherche Enseignement Supérieur) : **BE.og : AUTRES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BATIMENTS**

4. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Le marché sera attribué à une entreprise unique ou à un groupement d'entreprises avec mandataire désigné.

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative de l'acheteur et des candidats ne sont pas autorisées.

■ **Contenu du dossier de consultation**

Le DCE remis aux candidats comprend les pièces suivantes :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC),
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF),
- Les pièces techniques.

Les candidats n'ont pas à apporter de modifications au dossier de consultation des entreprises.

■ **Visite du site**

La visite du site est obligatoire sous peine de rejet de l'offre du soumissionnaire.

Le candidat doit préciser sa présence par courriel au plus tard 48 heures avant une des dates indiquées ci-dessous et envoyé obligatoirement à tous les correspondants suivants :

- ✓ Pascale THOUMAZOU – IRD : pascale.thoumazou@ird.fr
- ✓ Gaëtan KONIECZNY – IRD : gaetan.konieczny@ird.fr

- ✓ Patricia MOULIN – IRD : patricia.moulin@ird.fr
- ✓ Emmanuel RODRIGUEZ – IRD : emmanuel.rodriguez@ird.fr
- ✓ Jean-Claude DOUDOU – IRD : jean-claude.doudou@ird.fr

Aucun rendez-vous ne sera pris par téléphone.

La visite obligatoire sera organisée, de manière collective, aux dates et heures suivantes :

• **Le 15 janvier 2025 de 10 heures à 12 heures**

ou

• **Le 17 février 2025 de 10 heures à 12 heures**

Le point de rendez-vous est fixé devant l'entrée du bâtiment administratif (bâtiment A).

Les candidats sont tenus de se présenter à l'heure indiquée sous peine de se faire refuser l'accès au site.

Il ne sera répondu à aucune question lors de la visite. Toutes les questions devront être posées par écrit selon les modalités prévues à la rubrique « Renseignements complémentaires » du présent règlement de consultation.

Le candidat se verra remettre par l'IRD un certificat de visite.

Ce document est une pièce à remettre obligatoirement lors du dépôt de l'offre.

■ **Modalités d'obtention du dossier de consultation**

Les candidats peuvent retirer le DCE à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome>

*Entités : **EOESR** - Établissement et organismes d'Enseignement Supérieur et de Recherche/IRD-Institut de Recherche pour le Développement.*

Les candidats disposent d'une aide technique à l'utilisation de la plateforme à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide>

La connexion nécessite de s'inscrire en suivant les instructions du site électronique. Les candidats complètent, en ligne, un formulaire d'identification où ils précisent : le nom de l'entreprise, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique.

IL EST FORTEMENT RECOMMANDE AUX PERSONNES TELECHARGEANT LE DOSSIER DE CONSULTATION DE RENSEIGNER LE FORMULAIRE D'IDENTIFICATION AVANT D'ACCEDER AUX DOCUMENTS.

Le candidat qui ne se serait pas identifié en téléchargeant le DCE ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un défaut d'information complémentaire, le cas échéant, et ce jusqu'à la date de clôture de la consultation.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par l'IRD, les candidats devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : .zip ; .doc ; .xls ; .pdf

■ Contenu du pli

Pièces à fournir au titre de la candidature

En cas de candidatures groupées, chaque membre du groupement est tenu de fournir l'ensemble des pièces demandées en application des articles R2143-3 et R2143-4 du code de la commande publique.

Le pli contiendra les pièces suivantes :

- A) Le formulaire DUME ou tout autre document équivalent (DC1) ;**
- B) Dossier de présentation de candidature (DC2) ;**

Si la situation juridique le justifie, copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire et du ou des jugements prévoyant la mise en place d'un plan de redressement de l'entreprise.

Pièces à fournir au titre de l'offre

Les offres doivent être rédigées en langue française conformément à la loi n°94-665 du 4 août 1994.

- C) L'Annexe financière dûment complétée et signée ;**
- D) Le Mémoire Technique** rédigé par le candidat et suivant impérativement l'ordre des questions de l'article 5 relatif à la sélection des offres ;
- E) L'Attestation de visite du site.**

L'absence des pièces mentionnées de la lettre A à la lettre E peut entraîner le rejet de la candidature ou de l'offre.

Le candidat ne doit pas joindre dans son offre les CCAP, CCTP et RC, seuls faisant foi ceux détenus par l'administration.

Documents demandés au stade de l'attribution du marché :

L'IRD demandera au candidat à qui il est pressenti d'attribuer le marché, les documents suivants :

- F) Acte d'engagement signé : L'attributaire s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle remise ;**
- G) Justificatif du pouvoir de la personne habilitée pour engager le candidat (exemple : extrait k-bis) ;**
- H) RIB ou le RIP ;**
- I) Attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle à jour ;**
- J) Certificats fiscaux et sociaux, justifiant que le candidat est à jour de ces obligations sociales et fiscales.**
- K) La liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail et travaillant directement ou indirectement pour le présent marché.**

Pour les candidats établis en France, afin de simplifier et de sécuriser vos démarches administratives, l'IRD met gracieusement à disposition du titulaire une plateforme en ligne à laquelle vous accéderez à l'aide de votre numéro SIRET et d'une clef d'identification à l'adresse suivante : <https://www.e-attestations.com/fr/>

Un courrier relatif à la mise à disposition de ce service sera envoyé au candidat qui se verra attribuer le marché avec une clef d'identification lui permettant de se connecter à la plateforme.

Le service de dépôt des documents est gratuit. De plus, dans une démarche de simplification, certaines attestations, issues des organismes émetteurs (DGFIP, URSSAF...), pourraient déjà être déposées sur votre compte.

Dans le cas où le candidat ne serait pas en mesure de fournir ces éléments dans le délai prévu, le pouvoir adjudicateur informera le candidat de son élimination. Le pouvoir adjudicateur présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Tous les documents à signer, doivent comporter le nom, la qualité de la personne habilitée à engager la société et le cachet commercial.

■ Modalités de dépôt des offres

Dépôt dématérialisé des candidatures et des offres

Les plis contenant les candidatures et les offres sont transmis, au plus tard à la date et heure limite indiquée sur la page 1 du présent règlement, par voie dématérialisée sur la plate-forme des Achats de l'État à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome>

Entités : EOESR - Établissement et organismes d'Enseignement Supérieur et de Recherche/IRD-Institut de Recherche pour le Développement.

Les candidats disposent d'une aide technique à l'utilisation de la plate-forme ci-dessous :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide>

Les plis transmis par voie dématérialisée sont horodatés. Tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt susmentionné sera considéré comme remis hors délai. Il ne sera pas ouvert et sera déclaré irrecevable.

La date et l'heure de référence pour la remise des offres sont celles données par la plate-forme de dématérialisation à réception des documents envoyés par les candidats.

Copie de sauvegarde

Les candidats peuvent à titre de sauvegarde, transmettre une copie sur support physique électronique (DVD, CD-ROM, clé USB), ou sur support papier dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres. Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible « copie de sauvegarde – OBJET DU MARCHÉ ».

Elle pourra parvenir, à l'adresse figurant en deuxième page du présent document, par tout moyen postal permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception.

Les plis, contenant les copies de sauvegardes, qui n'auront pas nécessité d'ouverture seront détruits par l'IRD.

Formats des fichiers :

Les formats compatibles avec le système informatique de l'IRD sont les suivants : .doc ; .xls ; .ppt ; .pdf

Les candidats devront impérativement adresser leur candidature et leur offre dans les formats ci-dessus précisés sous peine de rejet de leur offre.

Le candidat est également invité à ne pas utiliser de fichiers exécutables (.exe) ou contenant des macros et à vérifier que sa réponse ne soit pas supérieure à 50 Mo (les fichiers peuvent être compressés en fichier zip).

Signature des candidatures et des offres

La signature manuscrite ou électronique des candidatures et des offres est possible mais n'est pas obligatoire.

Seul le candidat informé que son offre est retenue sera tenu de signer l'acte d'engagement manuscritement.

Sécurité et confidentialité des candidatures et des offres

La sécurité des transactions sera principalement obtenue par l'utilisation d'un réseau sécurisé.

La confidentialité des informations contenues dans les réponses envoyées par voie dématérialisée est garantie par le chiffrement des fichiers transmis. L'intégrité des documents est garantie par la signature électronique.

Anti-virus

Les candidats s'assureront avant l'envoi de leur pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Tout fichier constitutif de la candidature et de l'offre devra préalablement être traité par un anti-virus. En effet, conformément à l'arrêté du 28/08/2006, **la réception de tout fichier contenant un virus est susceptible d'entraîner l'irrecevabilité de la réponse.**

Au moment de la réunion de l'ouverture des plis, si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu, et le candidat en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification

5. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

■ Sélection des candidats

Les candidatures qui font l'objet d'une interdiction de soumissionner ne sont pas recevables en application des articles L2141-1 à L2141-6 du Code de la commande publique.

Les candidatures seront analysées à partir du dossier de présentation de candidature (pièces A et B) au regard des critères suivants :

- Garanties et capacités techniques et financières, notamment les qualifications requises pour réaliser les prestations,
- Références professionnelles au cours des trois dernières années ou tout autre moyen permettant d'attester des compétences pour réaliser les prestations demandées,
- Moyens humains.

Celles qui ne présentent pas de garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes au regard des prestations demandées ne seront pas admises.

En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.

■ Sélection des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera sélectionnée en fonction des critères pondérés suivants :

1. Qualité technique de l'offre jugée à partir du mémoire technique du soumissionnaire, noté sur 60 points, pondération 60 % :

1.1 Méthodologie spécifique à l'exécution des prestations, noté sur 40 points :

- Méthodologie de travail, mode opératoire, mesures prévues pour la sécurité, la qualité et la protection de l'environnement, noté sur 15 points,
- Provenance et qualité des fournitures, noté sur 15 points,
- Organisation du chantier et gestion des nuisances vis-à-vis des usagers, noté sur 5 points,
- Délai de réalisation qui prendra obligatoirement en compte la durée d'approvisionnement. Sans justification, le candidat qui n'aura pas tenu compte de cette contrainte, se verra affecter le délai maximal des candidatures, noté sur 5 points.

1.2 Présentation de l'équipe et de son dimensionnement, noté sur 20 points : Le candidat présentera l'équipe qu'il entend affecter au besoin de l'IRD : nombre de personnes dédiées à la réalisation des prestations études et travaux avec CV précisant les références sur des prestations similaires, les expériences notamment dans l'accompagnement de structures publiques, les compétences, les diplômes, les formations suivies et l'ancienneté dans l'entreprise.

2. Prix des prestations, jugé à partir du Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, noté sur 40 points, pondération 40 %.

Si à l'issue de l'application de la pondération, des soumissionnaires arrivaient ex æquo en première position au titre du classement final, ils seraient départagés en prenant en compte la proposition ayant obtenue la meilleure note sur le critère de la valeur technique.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Nous attirons l'attention des candidats sur le fait que les demandes de renseignements devront être formulées via la plateforme des achats de l'État (PLACE) **au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres.**

Les demandes de renseignements feront l'objet d'une réponse adressée collectivement via la plateforme des achats de l'État, à tous les opérateurs ayant retiré le dossier de consultation des entreprises, sans mention du nom du demandeur.

Les réponses aux demandes de renseignements par le pouvoir adjudicateur seront transmises via la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) **au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres.**

7. NEGOCIATION

L'IRD se réserve la possibilité de négocier sur les coûts des prestations et / ou sur la qualité de l'offre technique avec les trois candidats dont les offres ont obtenu la meilleure note après application des critères énoncés ci-dessus.

Les négociations se dérouleront par courrier via la plateforme des achats de l'État (PLACE) ou par visioconférence. Après la phase de négociation, les offres finales seront analysées au regard des critères d'attribution indiqués ci-dessus, puis seront classées.

Si à l'issue de l'application de la pondération, des candidats arrivaient ex æquo en première position au titre du classement final, ils seraient départagés en prenant en compte la proposition ayant obtenue la meilleure note sur le critère de la valeur technique.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité de ne pas recourir à la négociation.

8. FIN DE PROCEDURES

Le pouvoir adjudicateur peut déclarer sans suite la procédure conformément à l'article R-2185-1 du code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)